



Information au personnel

La Commission a décidé le 30.0).97 de remplacer le système de paiement des avances de mission en espèces par une carte de crédit. Cette décision s'inscrit dans le cadre général des mesures de simplification et de modernisation de la gestion administrative à la Commission.

Le principe et les détails de fonctionnement de la nouvelle carte VISA ont déjà fait l'objet de plusieurs communications au personnel.

Dans une première phase, la carte VISA a été distribuée aux titulaires de l'ancienne carte AMEX et au personnel régulièrement chargé de mission, soit environ 2800 personnes. Dans l'ensemble, cette première phase s'est déroulée correctement. Les fonctionnaires disposant de la nouvelle carte ont réagi positivement et, bien que la possibilité d'obtenir des avances en espèces existe toujours, le nombre d'avances a déjà diminué de 33 % par rapport à l'an passé.

L'administration se prépare maintenant à passer à une deuxième phase, privilégiant le recours à la carte de crédit et réservant le paiement des avances en espèces aux seuls cas exceptionnels. Le Service gestionnaire des missions continuera à proposer la carte de crédit aux fonctionnaires concernés et compte sur leur collaboration pour prouver l'efficacité du système et son intérêt pour tous.

Cependant, afin de répondre à la demande des représentants du personnel, et en attendant de préciser toutes les modalités du remplacement des avances en espèces par la carte VISA, j'ai décidé de maintenir le fonctionnement de la Régie d'avances pour les fonctionnaires qui ne seraient pas encore titulaires de la carte de crédit, en parallèle avec le nouveau système. Une évaluation est prévue pour le mois de février 1998 qui permettra de tirer les enseignements de la première année d'utilisation de la carte VISA, et sur base de laquelle la nécessité de maintenir le paiement des avances en espèces sera réexaminée par l'administration et discutée avec les représentants du personnel lors d'une concertation technique en avril 1998.



Steffen Smidt